

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 07 juillet 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Projet d'aménagement de l'avenue de la République (RD 910 bis) à Montguyon**
Validation et autorisation de signature de la convention entre le Conseil Départemental de
Charente-Maritime et la commune

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime en collaboration avec la commune de Montguyon va réaliser des travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue de la République (RD 910 bis).

Les travaux consistent à :

- Recalibrer la chaussée entre le carrefour de l'avenue de la république, la rue de la Vieille Tour et la Route Départementale n° 730^E,
- Matérialiser 19 places de stationnement aux abords des services,
- Poser deux plateaux surélevés, modifier le carrefour,
- Reprendre la structure et le revêtement de la chaussée,
- Créer un trottoir sur tout le linéaire du projet,
- Réaliser un mur de soutènement,
- Reprendre les accès riverains en enrobé,
- Réhabiliter et compléter le réseau d'assainissement pluvial,
- Mettre à niveau les accessoires des réseaux.

Le Conseil Départemental fera l'avance du montant total des travaux, évalué à 543 658.00€ HT.

La participation communale est fixée à 226 151.20€ HT. Cette participation sera arrêtée après réalisation des travaux sur la base de leur montant réel.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Départemental a établi une convention dont il fait lecture aux membres pendant la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la commune de Montguyon relative aux travaux d'aménagement de l'avenue de la République (RD 910 bis),
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention citée ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

